

Reims le 30 novembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La rectrice de l'académie de Reims
Chancelière des universités
à
Destinataires in fine

rectorat

direction des ressources humaines
division des personnels administratifs, techniques
et d'encadrement
DPATE

Référence :
n°051/15-16/DPATE/DF/VM
Affaire suivie par
Sylvie HOFMANN
Pascale TURLURE
Danielle FOURNAISE
Téléphone
03.26.05.68.95
03.26.05.68.97
03.26.05.69.03
Fax
03.26.05.69.79
Courriel :
Ce.dpate@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims cedex

accueil du public
du lundi au vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

Objet. Mouvement inter-académique pour la rentrée 2016 :

- des personnels administratifs de catégorie C,
- des personnels ITRF de catégorie C,
- des personnels infirmiers,
- des personnels de service social

Référence : B.O.E.N. spécial n° 10 du 19 novembre 2015.

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels souhaitant obtenir une mutation **dans une autre académie** sur les modalités de participation au mouvement inter-académique pour l'année 2016.

I – Pré-inscription au mouvement inter-académique :

Les personnels de l'académie de Reims candidats à une mutation vers **une autre académie** doivent impérativement **se pré-inscrire** sur l'application **AMIA**, à l'aide de leur NUMEN, à l'adresse suivante :

<https://www.ac-reims.fr>

Rubrique:
PERSONNEL

- mouvements des personnels
- mouvement inter-académique et outre-mer 2016
- personnels administratifs
ou personnels médico-sociaux
ou personnels techniques, ouvriers et de service
- participation au mouvement pré-inscription sur l'application AMIA
- sélectionner votre corps d'appartenance

à compter du jeudi 7 janvier 2016 jusqu'au mercredi 4 février 2016.

Cette application, commune à l'ensemble des académies, permettra à chacun de **sélectionner 3 académies d'affectation au maximum**, autres que celle de Reims.

II – Participation au mouvement intra-académique : saisie des vœux

Dans un second temps, la saisie des vœux s'effectuera, toujours sur l'application AMIA, suivant des dispositions et un calendrier propres à chaque académie communiqués ultérieurement.

Il est recommandé aux agents souhaitant quitter l'académie de se renseigner auprès du rectorat de l'académie d'accueil, pour connaître les dates de leur mouvement intra-académique.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Michel Canerot



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liste des destinataires

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de l'Aube, de la Marne, des Ardennes et de la Haute-Marne
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Monsieur le président de l'université de Reims Champagne – Ardenne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Madame la directrice du CROUS de Reims
Monsieur le directeur du réseau Canopé de Reims
Monsieur le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports de Champagne-Ardenne
Monsieur le directeur du CREPS de Reims
Monsieur le chef du SAIO, DRONISEP de Reims
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Madame et monsieur les secrétaires généraux adjoints
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service du rectorat
Madame le docteur CASANOUE, médecin de l'Éducation nationale, conseiller technique de la rectrice
Madame MEYER Marie-Aude, infirmière conseillère technique de la rectrice
Monsieur BENOLIEL Pascal, conseiller technique de service social de la rectrice
Monsieur BENARD Johanny, coordinateur de la cellule conseiller mobilité carrière